

[Notre supplément mensuel]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **35 (1955)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La colonie suisse en France dépérit

La colonie suisse de France est de toutes la plus nombreuse. Importante à Paris, elle essaime dans la plupart des grandes villes situées dans la moitié est du pays. Elle compte peu de paysans, peu d'ouvriers, surtout des commerçants, des artisans, des restaurateurs, des employés de bureau, des ingénieurs, des intellectuels, des banquiers, des industriels : c'est une colonie bourgeoise.

Elle paraît faite de gens heureux, dynamiques, aisés et bien vivants. Pourtant une chose vous frappera, pour peu que vous la fréquentiez : le cheveu blanc y surabonde. Dans une réunion de Suisses en France, cherchez les jeunes : il n'y en a guère. Et demandez à ces rares représentants des générations montantes depuis quand ils ont quitté leur pays d'origine. Bien souvent, ils vous diront qu'ils sont nés en France ou qu'ils y sont venus dans leur petite enfance avec leurs parents, ou encore qu'ils sont en stage pour un ou deux ans et s'en retourneront bientôt au pays. De jeunes émigrés récemment établis, vous n'en trouverez que très peu. La relève ne se fait pas. La colonie vieillit.

En vérité, elle ne se contente pas de prendre de l'âge, elle fond rapidement, comme neige au soleil. Elle a diminué, en vingt ans, de moitié. *M. Bridel souligne, ici, que de 120.000 membres en 1936, la colonie suisse en France est tombée à 56.000 l'année dernière.*

Que s'est-il passé ? Certes, personne ne se serait attendu à ce que notre nombre augmentât beaucoup. La Suisse continue à être un pays où l'on vit un peu plus facilement qu'en France. Nos jeunes n'ont pas de peine à trouver chez eux des débouchés intéressants. Pourtant la situation économique s'est nettement améliorée chez nos voisins et ses progrès ne cessent de s'accroître. Le chômage est pratiquement inexistant et même l'afflux de la main-d'œuvre étrangère est très important, notamment dans l'agriculture, le service de maison, les mines et le bâtiment. Attirés par les emplois qui s'offrent à eux dans ces quatre secteurs, les Allemands, les Italiens et les Espagnols viennent travailler en France par dizaines de milliers. Quant aux Polonais, réfugiés pendant la guerre, ils forment encore une imposante colonie.

Ces emplois ne sont pas recherchés par nos jeunes. Nous n'« exportons » ni ouvriers agricoles, ni mineurs, très peu de maçons, presque pas d'employés de maison. Nous n'en avons pas moins de nombreux jeunes gens désireux de s'expatrier. Aujourd'hui même ceux qui ne sont pas sûrs de trouver en France une situation équivalente ou supérieure à celles qui s'offrent à eux en Suisse, sont pourtant sensibles à l'appel d'un pays séduisant à plus d'un titre. Beaucoup d'entre eux désirent de plus larges horizons et recherchent un emploi qui, faute même d'une rémunération alléchante, leur donnerait au moins le bénéfice d'une formation à l'étranger. Ils demandent donc à venir en France. Dans la plupart des cas, l'autorisation de travail (carte de travailleur ou carte de commerçant) leur est refusée. Le résultat, c'est que, depuis 1947, le nombre des Suisses qui s'installent en France évolue entre 200 et 250 par an. Ce n'est évidemment pas à ce rythme que nous arrêterons le dépérissement de notre colonie.

Malheureusement, malgré un vénérable traité qui assure le libre établissement des Suisses en France et des Français en Suisse, nous nous heurtons chez nos voisins à une politique de la main-d'œuvre extrêmement restrictive. On nous dit qu'il n'y a guère d'emploi dans les métiers qui nous intéressent et qu'il faut les réserver aux Français. Il est vrai que ces professions n'offrent pas de très larges débouchés, mais nos demandes ne sont pas non plus très nombreuses. L'immigration suisse en France ne risque aucunement de devenir massive. Elle se heurte pourtant à un ostracisme obstiné, étrange, difficilement explicable, sinon par une réelle méfiance à notre égard et par le climat de plus en plus mauvais dans lequel se déroulent les négociations entre les deux pays.

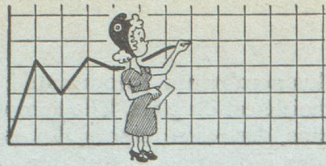
Il n'y a pas lieu de faire ici l'historique des pourparlers franco-suisses qui traînent depuis trois ans. Accusés par nos interlocuteurs d'être nous-mêmes peu libéraux envers leurs ressortissants, nous avons fait un geste spectaculaire : en 1953, nous avons ouvert nos portes toutes grandes aux Français. A cette époque, certains syndicats suisses se sont émus, craignant un afflux massif de main-d'œuvre française. Ils se sont vite rassérénés quand ils ont constaté que nos voisins n'étaient presque pas plus nombreux qu'auparavant à franchir la frontière : preuve que notre politique n'était pas si peu libérale ! Actuellement, il entre en Suisse plus de 2.000 Français par an, soit dix fois plus qu'il n'entre de Suisses en France. C'est beaucoup, quand on songe que la colonie française n'a jamais été forte chez nous, que le Français ne s'expatrie pas volontiers et que la capacité d'absorption de notre économie n'est pas illimitée.

Cependant, la France ne nous a pas encore rendu la pareille et notre colonie continue à dépérir. Si le rythme actuel se maintient, elle aura théoriquement disparu dans vingt ans.

C'est lamentable, une colonie qui meurt. C'est affligeant pour le pays d'origine, qui assure par elle une part de son rayonnement. Est-ce heureux pour le peuple au milieu duquel vivent encore ces étrangers en voie de disparition ? On ne peut s'empêcher d'en douter. Quand on pense aux échanges fructueux qui se sont développés depuis trois quarts de siècle entre des voisins qui invoquent sans cesse leur amitié, on éprouve une grande tristesse à constater que le mur des frontières se relève. Et quand on songe aux espoirs que mettent beaucoup de Français dans l'avènement d'un État européen, on est bien déçu de voir certaines tendances administratives de ce pays démentir ses ambitions les plus généreuses.

Frank BRIDEL.

Nous sommes reconnaissants à l'ÉCHO, revue des Suisses à l'étranger, et à M. Bridel de pouvoir reproduire des extraits de ce remarquable article.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS 157 décrets-lois. — Les pouvoirs spéciaux expirant le 30 mai, le Gouvernement s'est empressé de promulguer avant cette date fatidique toute une série de décrets. On a dénombré au moins 157 textes, dont certains traitent de plusieurs matières. Une véritable avalanche! Que nous sommes loin de l'époque où, il y a deux cents ans, le marquis d'Argenson disait : « Pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins. »

En dehors des décrets-programmes, dont il est question ci-dessous, les autres textes qui touchent un peu à tout sont répartis en trois titres. Le premier comporte la législation sur la construction et l'habitat rural et urbain. Dans le deuxième titre figurent les décrets ayant trait au travail, à la sécurité sociale et à la lutte contre l'alcoolisme. Le troisième titre comprend des mesures destinées à favoriser l'expansion économique et l'augmentation du revenu national.

INVESTISSEMENTS 1.200 milliards d'ici 1957. — Pour faciliter l'exécution du deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957), le Gouvernement a pris dix décrets-programmes qui mettent à la disposition des services les moyens indispensables à la réalisation des objectifs retenus. Ces décrets fixent le montant des investissements pour la période 1954-1957, et non plus seulement pour une année, comme c'était généralement le cas jusqu'ici. Le principe de l'annualité budgétaire est en effet mal adapté aux exigences des dépenses d'investissements qui s'étendent habituellement sur plusieurs années. La continuité des chantiers sera assurée de cette manière, ce qui contribuera au maintien de la stabilité de l'activité économique.

Sans couvrir la totalité de l'effort d'investissement des pouvoirs publics dans le cadre du deuxième plan, les décrets-programmes prévoient, d'ici 1957, des crédits pour un montant de 1.200 milliards de francs. Ce total comprend notamment 47 milliards pour l'énergie atomique, 619 milliards pour l'énergie électrique, 100 milliards pour les télécommunications, 40 milliards pour la construction navale, 134 milliards pour l'agriculture, 203 milliards pour les territoires et départements d'outre-mer et 55 milliards pour l'équipement sanitaire, social et scolaire, ainsi que pour la recherche scientifique. Ce sont des autorisations d'engager les dépenses. Il restera à trouver les ressources nécessaires.

S. N. C. F. Nouveau déficit. — Le rapport sur la gestion 1954 fait ressortir une nouvelle aggravation du déficit d'exploitation, qui atteint 63,5 milliards, contre 47,4 milliards en 1953. Pourtant la situation technique des chemins de fer s'est améliorée. Les effectifs ont été diminués en cours d'exercice de près de 15.000 unités. Le rendement par agent a atteint le chiffre record de 81,3 unités-traffic par heure de travail, contre 59 en 1946. Le rapport considère que l'établissement de l'équilibre financier n'est pas concevable sans un assainissement du marché des transports, qui seul pourrait mettre fin à la détérioration de la situation relative des chemins de fer dans l'ensemble des moyens de transport.

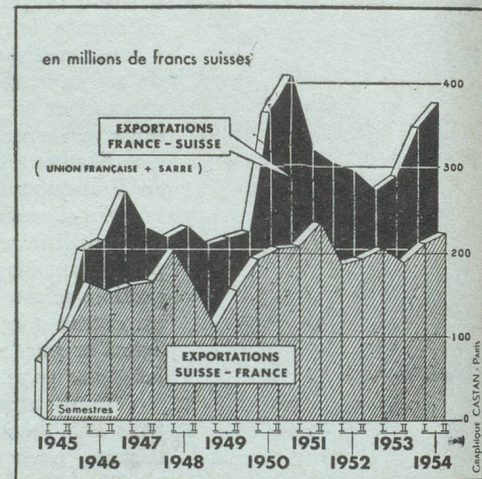
U. E. P. Nouvel excédent. — Pour le huitième mois consécutif, les comptes de la France à l'Union européenne de paiements

se sont soldés, pour le mois de mai, par un excédent qui ne s'élève toutefois qu'à 8,2 millions de dollars, contre 10,8 millions en avril. Ce montant a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au-delà de son quota. Au total, 87,1 millions de dollars ont été remboursés ainsi à la France.

Procédure de médiation. — Le règlement d'administration publique pour l'application de la nouvelle procédure de médiation vient de paraître. Cette procédure a été instituée récemment par le Gouvernement pour compléter la procédure de conciliation existant depuis 1950. Destinée à favoriser la conclusion des conventions collectives et des accords en matière de salaires, la nouvelle procédure n'est applicable qu'aux questions de salaires. Son mécanisme est fort simple : un médiateur, après avoir étudié le différend et la situation qui l'a provoqué, rédige une recommandation motivée. Celle-ci n'est pas obligatoire pour les parties, en quoi la médiation se distingue de l'arbitrage dont personne actuellement ne veut. En cas de désaccord, la recommandation peut être rendue publique par le ministre. Elle ne comporte, par conséquent, qu'une sanction morale. La souplesse de la nouvelle procédure constitue peut-être sa meilleure chance d'aboutir à des résultats concrets et de contribuer ainsi au maintien de la paix sociale.

POLITIQUE
SOCIALE

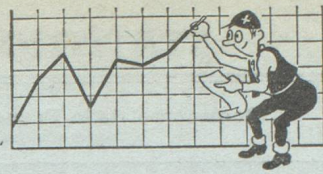
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	16 juin	2610	12 mai	2530	16 juin	2750
Cours fr. s. marché parallèle	16 juin	85,25	12 mai	86,25	16 juin	85
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	10 juin	349	6 mai	402	18 juin	222
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	avril	169	mars	171	avril	157
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	mars	192	février	191	mars	182
Ind. prix de gros (1949 = 100)	mai	137,0	avril	134,8	mai	138,9
Ind. prix. consomm. familiale (1949 = 100)	mai	145,6	avril	144,8	mai	144,2
Transports commerc. (mio. t.)	mars	16,4	février	14,7	mars	14,3
Voyageurs (millions)	mars	43,7	février	38,6	mars	43,2
Ind. vol. import. (1938 = 100)	avril	161	mars	150	avril	145
Ind. vol. export. (1938 = 100)	avril	248	mars	229	avril	206
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions \$)	mai	+ 8,2	avril	+ 10,9	mai	- 1,8

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

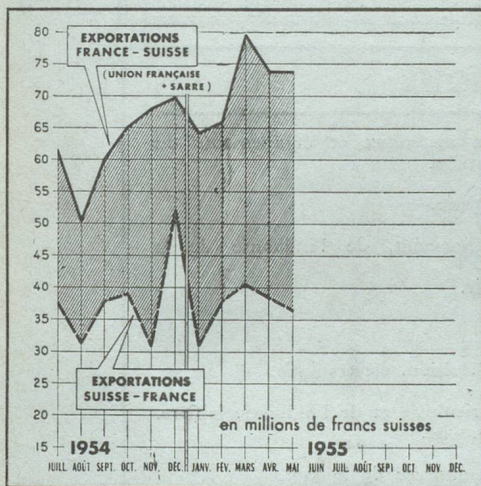
LE FAIT DU MOIS **Commerce franco-suisse.** — Les résultats du commerce franco-suisse au mois de mai fait apparaître une nouvelle progression des exportations françaises et surtout du solde actif pour la France de sa balance commerciale; celui-ci atteint, en effet, un chiffre record qui n'a été dépassé qu'en novembre 1950 et en février 1951 : 40,9 millions de francs suisses; tandis que les exportations françaises vers la Suisse dépassent depuis trois mois tous les chiffres enregistrés jusqu'alors.

Les cinq premiers mois de 1955 accusent les chiffres suivants : exportations françaises vers la Suisse : 345,2 millions de francs suisses, contre 288,0 en 1954; exportations suisses vers la France : 165,1 contre 164,5 en 1954; balance commerciale : 180,1 millions contre 113,5 en 1954.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Augmentation par rapport à 1954.** — Si les importations du mois de mai ont légèrement diminué par rapport au mois d'avril, elles font apparaître, avec 509 millions de francs suisses, une plus-value de 34 millions par rapport à celles de mai 1954. Quant aux exportations, elles sont en constante augmentation

et atteignent 444 millions, c'est-à-dire 25 millions de plus qu'en 1954.

MERCE FRANCO-SUISSE



DOUANES

Accord tarifaire avec les U. S. A. —

Pour compenser les mesures prises récemment à l'égard des importations de produits horlogers suisses, les U. S. A. ont consenti à la Suisse des réductions tarifaires sur une série de produits. Ces réductions entreront en vigueur le 11 juillet prochain.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	18 juin 28,50	13 mai 28,50	18 juin 31,75
Cours billet 100 fr. s.	18 juin 1,15	13 mai 1,14 3/4	18 juin 1,17 1/2
Ind. gén. actions	mai 419	avril 426	mai 356
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 1955 131	4 ^e trim. 1954 132	1 ^{er} trim. 1954 125
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mai 214,4	avril 214,5	mai 214,3
Coût de la vie (1939 = 100)	mai 172,3	avril 171,7	mai 170,1
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	1 ^{er} trim. 1955 115,4	4 ^e trim. 1954 113,9	1 ^{er} trim. 1954 115,6
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	avril 1,8	mars 1,9	avril 1,6
Voyageurs (millions)	avril 18,4	mars 16,9	avril 17,5
Ind. import. (1938 = 100)	mai 164	avril 171	mai 149
Ind. export. (1938 = 100)	mai 162	avril 163	mai 146
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions \$)	mai — 16,8	avril — 9,9	mai + 4,6

Comité franco-suisse. — Alors qu'il ne s'était pas réuni depuis quatre ans, le Comité permanent franco-suisse du port de Marseille a siégé à Genève. Il a fait l'inventaire des problèmes qui seraient à résoudre prochainement pour accroître le trafic suisse par le port de Marseille, en particulier pour les céréales.

Adoption du projet de loi. — Le Conseil national a adopté à l'unanimité le projet de loi sur la défense nationale économique que nous avons commenté dans notre dernière Revue.

Problèmes posés par la participation suisse. — Le U. E. P. solde de la Suisse à l'U. E. P. accuse en mai un passif de 73,5 millions de francs suisses, contre 43,2 en avril.

Le Conseil national a autorisé le Conseil fédéral à prolonger d'un an la participation de la Suisse à l'U. E. P. et à adhérer au « Fonds européen » dont on envisage la création (voir l'article de M. Wolff relatif à l'avenir de l'U. E. P.).

Accord entre le C. E. R. N. et le Conseil fédéral. — RECHERCHES NUCLÉAIRES

Un accord a été signé, à Genève, entre le Conseil fédéral et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, entreprise menée en commun par 12 pays européens qui entendent contribuer, par une action collective, au progrès de la science pure dans le domaine de la physique nucléaire. Cet accord était le dernier acte des manifestations destinées à marquer l'installation du centre européen de recherches nucléaires sur sol suisse; il doit encore être soumis à l'approbation des Chambres fédérales.

Assemblée de l'Office central suisse du tourisme. — TOURISME

Dans le rapport d'activité de l'Office central suisse du tourisme, il est intéressant de souligner :

— que le capital investi dans l'industrie hôtelière suisse représente plus de 2 milliards de francs pour 6.650 hôtels, pensions, sanatoriums, cliniques, disposant au total de 182.500 lits;

— que l'an dernier, la durée moyenne des séjours dans les hôtels et pensions a été pour les étrangers de 2,95 jours et pour les touristes suisses de 3,75 jours;

— que pour la publicité, l'O. C. S. T. a distribué 6,5 millions de brochures et prospectus divers.

Augmentation en mai. — A fin mai 1955, l'indice suisse du coût de la vie s'inscrivait à 172,3 contre 171,7 à la fin du mois précédent. L'augmentation est de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent; elle est due en particulier à la hausse des loyers. L'indice des prix de gros s'est stabilisé au même niveau qu'à la fin du mois précédent.

Modernisation d'hôtels. — HOTELIERIE

Des efforts sont en cours pour mettre sur pied, sur des bases privées, une vaste œuvre de rénovation d'hôtels, pour laquelle on envisage une collaboration de l'hôtellerie, des banques et autres branches économiques qui ont intérêt à de telles rénovations. A cet effet, on envisage la création d'un fonds de garantie pour risques d'intérêt, d'une valeur d'environ 50 millions de francs.

STATISTIQUES FRANCO-SUISES

Commerce de la France et de la Suisse avec les pays étrangers (d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE + SARRE (en millions de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953.	91 078	73 866	— 17 212	422.557	430.384	+ 7.827
Total 1954.	1 110 775	965 674	— 145 101	5 591 597	5 271 518	— 320 079
Moy. mens. 1954.	92 564	80 472	— 12 092	465 966	439 293	— 26 673
Janvier 1955	86 365	85 180	— 1 185	449 546	384 032	— 65 514
Février 1955	103 627	91 073	— 12 554	482 763	429 849	— 52 914
Mars 1955	106 856	89 613	— 17 243	562 111	474 226	— 87 885
Avril 1955	113 792	106 325	— 7 467	536 590	439 404	— 97 186
Mai 1955	103 509	95 762	— 7 747	508 894	444 309	— 64 585

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE + SARRE (en milliers de fr. s.)			OUTRE-MER (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations de Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations de Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations de Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953.	30.960	47.102	+ 16.142	4.140	2.160	— 1.980	35.100	49.261	+ 14.161
Total 1954.	395.076	700.939	+305.863	51.718	25.600	—26.118	446.794	726.539	+279.745
Moy. mens. 1954.	32.923	58.412	+ 25.489	4.310	2.133	— 2.177	37.233	60.545	+ 23.312
Janvier 1955	27.401	61.296	+ 33.895	3.881	2.997	— 884	31.282	64.293	+ 33.011
Février 1955	33.559	63.668	+ 30.109	4.489	2.390	— 2.099	38.048	66.058	+ 28.010
Mars 1955	36.508	76.493	+ 39.985	3.955	2.875	— 1.080	40.463	79.386	+ 38.905
Avril 1955	34.605	69.892	+ 35.287	3.895	3.897	+ 2	38.500	73.789	+ 35.289
Mai 1955	29.446	71.416	+ 41.970	3.608	2.467	— 1.141	33.054	73.883	+ 40.829

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	25 juin au 10 juillet 1955	Exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics.
Genève	27 août au 19 septembre 1955	Exposition Montres et Bijoux.
Besançon	1 ^{er} au 11 septembre 1955	Salon international de l'horlogerie.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1955	Foire de Strasbourg.
Paris	8 au 19 septembre 1955	Salon international de l'équipement, de l'industrie de la blanchisserie.
Paris	9 au 14 septembre 1955	Semaine internationale du cuir.
Lausanne	10 au 25 septembre 1955	Comptoir suisse.
Marseille	17 septembre au 3 octobre 1955	Foire de Marseille.
Paris	30 septembre au 16 octobre 1955	Salon nautique international.
Paris	1 ^{er} au 11 octobre 1955	Salon national de la radio, télévision, électronique.
Oran	1 ^{er} au 16 octobre 1955	Foire exposition.
Saint-Gall	6 au 16 octobre 1955	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Paris	6 au 16 octobre 1955	Salon international de l'automobile.
Toulouse	7 au 23 octobre 1955	Quinzaine des Arts ménagers.
Paris	14 au 25 octobre 1955	Salon des industries et du commerce de bureau.
Paris	1 ^{er} au 20 novembre 1955	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon international de l'emballage, de l'emballage, conditionnement, manutention, présentation et technique de distribution.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon de l'équipement des industries et commerces de l'alimentation.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon international de l'équipement laitier.
Dijon	5 au 20 novembre 1955	Foire exposition.
Paris	10 au 21 novembre 1955	Salon de l'équipement hôtelier.
Paris	3 au 11 décembre 1955	Salon international du bois.
Paris	3 au 12 décembre 1955	Salon de la chimie et des matières plastiques.

POUR PARLERS FRANCO-SUISES

Les négociations engagées le 3 mai en vue de fixer le régime de nos échanges commerciaux à partir du 1^{er} juillet n'ont pas encore abouti à un accord. On est donc dans l'incertitude sur la date de l'avis aux importateurs qui consacrera cet accord.

A la veille des vacances, nous rappelons à nos membres qu'ils peuvent partir en toute quiétude, en se reposant sur nous du soin de déposer leurs demandes d'autorisation d'importation dans les délais qui seront fixés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1955. Les dossiers dûment constitués aux conditions de notre circulaire n° 251 peuvent nous être adressés dès à présent. La mention valant pouvoir : « Licence à retourner à la Chambre de commerce suisse » suivie de la signature et du cachet commercial de l'importateur doit figurer sur chaque formule AC dans la marge supérieure.